



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
OU LE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-15 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment ses articles 38 et 39 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 05 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France;
- Vu l'arrêté du 08 février 2024 portant délégation de signature de Monsieur Björn DESMET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Hauts-de-France; à Mme Amélie MATHIRON, adjointe au chef du Service Régional de l'Alimentation Hauts-de-France ;

L'entreprise: BRICOSTEEN

Adresse : 97 ROUTE D'EECKE – 59 114 STEENVOORDE

SIREN : 394 652 275

est agréé sous le **numéro : NC 00420** pour effectuer ses activités :

- **Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.**

Pour l'établissement ci-dessous :

<i>Établissement</i>	<i>CP</i>	<i>Commune</i>	<i>SIRET</i>
BRICOSTEEN	59 114	STEENVOORDE	394 652 275 000 14

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à Amiens, le 19 février 2024

Pour le Préfet et par délégation,
Adjointe au chef du Service Régional de l'Alimentation,

Amélie MATHIRON